

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de VILLECROZE

DOSSIER : N° DP 083 149 23 A0051

Déposé le : 04/08/2023

Demandeur : Madame FOCACHON ESCOT Méline

Nature des travaux : installation abri voiture en bois

Sur un terrain sis à : 5533 LES SUIS à VILLECROZE (83690)

Référence(s) cadastrale(s) : 149 AE 257

ARRÊTÉ

d'opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de VILLECROZE

Le Maire de la Commune de VILLECROZE

VU la déclaration préalable présentée le 04/08/2023 par Madame FOCACHON ESCOT Méline, 1926 route de Barbebelle, Villecroze 83690.

VU l'objet de la déclaration :

- pour installation abri voiture en bois de 57,50 m²;
- sur un terrain situé : 5533 LES SUIS à VILLECROZE (83690)
- pour une surface de plancher créée de 0 m²;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 novembre 2012 et modifié le 27 juin 2016 ;

Considérant que l'emprise au sol du projet est de 57,50m²,

Considérant que tout projet supérieur à 20 m² est soumis au dépôt d'un permis de construire,

ARRÊTE

Article 1

La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision d'**opposition** pour les motifs susmentionnés. Vous ne pouvez donc pas entreprendre vos travaux.

Article 2

Le pétitionnaire pourra déposer une demande de permis de construire pour le projet de car port dont l'implantation devra respecter les prescriptions du règlement de la zone A.

VILLECROZE, le
Le Maire,

Rolland BALBIS
Maire



21 AOUT 2023

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.